

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE DU 4 AVRIL 2023

I. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, **approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés**, le compte de gestion du receveur pour l'année 2022 qui se résume comme suit :

Fonctionnement	+ 398 581,60 €
Investissement	- 84 964,25 €
TOTAL	+ 313 617,35 €

II. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents et représentés**, le compte administratif 2022 qui se résume comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	756 936,23 €	1 302 343,08 €
Recettes	671 971,98 €	1 700 924,68 €
RESULTAT BRUT DE CLOTURE	- 84 964,25 €	+ 398 581,60 €
Excédent/déficit 2021 reportés	- 99 862,77 €	+ 549 628,33 €
RESULTAT NET DE CLOTURE	- 184 827,02 €	+ 948 209,93 €
EXCEDENT GLOBAL		+ 763 382,91 €

III. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, CONSTATE** pour mémoire le solde des sections de Fonctionnement et d'Investissement de l'exercice 2021 et le résultat comptable de l'exercice 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent 2021 reporté	+ 549 628,33 €
Excédent de Fonctionnement 2022	+ 398 581,60 €
Excédent net de Fonctionnement 2022	+ 948 209,93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit d'investissement 2021 reporté	- 99 862,77 €
Déficit d'Investissement 2022	- 84 964,25 €
Défini net de clôture 2022	- 184 827,02 €
Reste à réaliser en dépenses	- 223 160,00 €
Reste à réaliser en recettes	+ 68 311,00 €
Déficit de financement des restes à réaliser	- 154 849,00 €
Besoin total de financement de la section d'investissement	339 676,02 €

DECIDE d'affecter le résultat de la section de Fonctionnement comme suit :

- à l'apurement du besoin de financement de la section d'investissement (**Cpte 1068**): **339 676,02€**

- le solde disponible en report à nouveau (Cpte 002) : **608 533,91 €**

IV. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, de maintenir les taux des deux taxes directes locales appliqués en 2022 (TFB et TFNB)

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties <i>(part communale 16,29%+part départementale 21,54%)</i>	37,83 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	51,29 %

V. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2023

Le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2023 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	578 350,00	Produits des services et du domaine	91 800,00
Charges de personnel	807 800,00	Impôts et taxes	1 412 020,00
Charges de gestion courante	133 600,00	Dotations et participations	106 120,00
Charges financières	18 000,00	Produits de gestion courante	25 200,00
Charges exceptionnelles et atténuation de produits	1 420,00	Atténuation de charges	6 000,00
Dotations aux amortissements	6 500,00	Produits financiers et exceptionnels	3 002,09
Virement à la section d'investissement	707 006,00	Excédent antérieur reporté	608 533,91
TOTAL	2 252 676,00	TOTAL	2 252 675,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement de la dette (en capital)	165 000,00	Excédent de fonctionnement affecté	339 676,02
Opérations d'équipement dont restes à réaliser	1 518 838,00	Emprunt	278 456,00
Opération d'ordre	61 000,00	FCTVA	177 200,00
Déficit antérieur reporté	184 827,02	Taxe d'aménagement	15 000,00
		Subventions d'équipement dont restes à réaliser	227 327,00
		Amortissement des immobilisations	6 500,00
		Cession immobilière	117 500,00
		Virement de fonctionnement	707 006,00
		Opérations d'ordre	61 000,00
TOTAL	1 929 665,02	TOTAL	1 929 665,02

VI. BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2022.

VII. AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION DE PARCELLES

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'acquérir les parcelles ZA 26, ZA 27, E 973, E 1002, E 1263, E 583 et E 1453 au prix de 0,60 € le m² .

VIII. REVITALISATION DU CENTRE BOURG-CITY STADE – CESSION DE PARCELLES A L'OPAC DE L'OISE

Vu l'avis du service des domaines en date du 31 mars 2023 ;

Le Conseil Municipal, **DECIDE à 16 voix « pour » et 1 abstention (Mme DUMEZ)**, la cession d'une superficie d'environ 1 815,61 m² sur les parcelles cadastrées section AL n°58, 59p, 62p et 64 au prix de 200 000 € HT au profit de l'OPAC ou toute autre entité s'y substituant, pour la réalisation d'un aménagement comprenant une Boulangerie / Epicerie d'une surface minimum d'environ 150 m², une maison de santé d'une surface d'environ 200 m², une pharmacie d'une surface d'environ 200 m², des logements à l'étage et des stationnements couverts et aériens, ainsi que d'un parking minute destinés aux clients des commerces créés au prix de 200 000 € HT, sous réserve d'ajustement de surface et de montant de charge foncière, TVA et frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur

IX. CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC L'ARC POUR DES PRESTATIONS DE SERVICE « EVENEMENTIEL » - MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Madame le Maire à signer avec l'ARC la convention de mutualisation dans le cadre de prestations de service « Évènementiel »-Mise à disposition de matériel.